Espace d'exposition h2o Hangar portuaire 2, Rouen

1. Vue du hangar 2 et du marégraphe, avant reconversion, 1977.
2. Reconstruction du hangar 2 en 1947.

Le port, comme la ville de Rouen, est gravement touché durant la Seconde Guerre mondiale. Les quais du port de commerce dédiés aux importations de charbon, de bois, de pâte à papier, de vin, de fruits… sont en grande partie détruits, de même que leurs équipements : hangars de transit, grues hydrauliques de déchargement, voies ferrées de raccordement au réseau principal. Au lendemain de la guerre, la reconstruction des infrastructures portuaires est une priorité. Les hangars implantés sur la rive droite de la Seine, quai de Bois-Guilbert et quai Gaston-Boulet, sont réédifiés au même emplacement et suivant les mêmes dimensions. Avec leur ossature métallique et leurs murs-rideaux en brique rouge rehaussés de quelques décors en brique blanche, ils évoquent davantage les grandes halles industrielles du XIXe siècle que l'architecture en béton des années 1950. Le hangar 2 est achevé en 1947. Il présente une surface au sol de 1 173 m² (72 m de long sur 16,5 m de large) et une hauteur sous toiture de 10,50 m (8 m de hauteur sous poutres). Côté fleuve, il est pourvu de cinq ouvertures qui permettent aux grues de déchargement d'accéder directement à l'espace de stockage. Côté ville, il est doté d'un large auvent qui abrite et facilite le transport des marchandises vers les trains et les camions. Le développement du transport conteneurisé, dans les années 1970, a pour conséquence le déplacement du trafic portuaire vers l'aval du fleuve, l'abandon des hangars de transit (le conteneur assurant lui-même l'abri du fret) et la désaffectation de ce vaste espace portuaire proche du centre-ville. Dès 1995, la Ville et le Port autonome de Rouen engagent une réflexion globale sur la requalification des quais de Seine et signent, le 14 novembre 2000, une charte d'objectifs concernant l'Espace des Marégraphes (soit 1 300 m de quais compris entre les ponts Guillaume-le-Conquérant et Gustave-Flaubert). Par cette charte, les deux partenaires montrent leur volonté de mener une action concertée qui puisse revaloriser cette ancienne zone portuaire, en y développant des activités de services, de culture, de loisirs, et favoriser son intégration dans l'espace urbain de Rouen. L'espace concerné, relevant du domaine public maritime, reste propriété du Port de Rouen. La maîtrise d'ouvrage des travaux est néanmoins partagée : la Ville se charge du réaménagement du bord à quai, le Port, des interventions sur le clos et couvert des sept hangars conservés, dont le hangar 2.

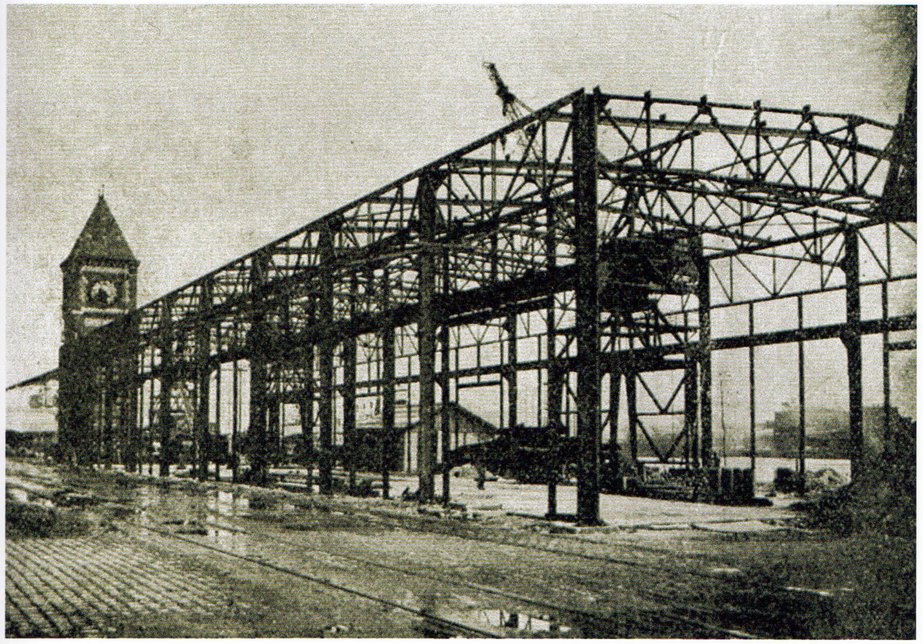

Adresse : quai de Boisguilbert
Fonction initiale : entrepôt portuaire
Date de construction : 1947
Programme de reconversion : espace d'exposition et auditorium
Maître d'ouvrage : La CREA
Maître d'œuvre : Agence Bigoni-Mortemard Architectes
Surface : 1 800m²
Montant des travaux : 6,2 M€
Réception des travaux : 2010

Espace d'exposition h2o Hangar portuaire 2, Rouen

1. Vue aérienne du hangar 2, après réfection du clos et couvert, 2008.
Un cahier des prescriptions architecturales vient compléter la charte d'objectifs de l'Espace des marégraphes. Il est validé en juillet 2002 par la Ville et le Port de Rouen et par l'architecte des bâtiments de France. L'Espace des Marégraphes se situe en effet à l'intérieur du périmètre de protection des deux marégraphes, édifiés respectivement en 1885 et 1901 par l'architecte rouennais Lucien Lefort et inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1997. Le parti pris architectural pour la réhabilitation des hangars portuaires consiste à préserver la cohérence d'ensemble des bâtiments, en conservant notamment les implantations, les volumes et les matériaux d'origine (acier, brique, verre). Le Port confie la maîtrise d'œuvre de la rénovation des façades et toitures des hangars à l'architecte parisien Jean-Marie Mandon. Conformément aux prescriptions, les façades du hangar 2 sont entièrement recomposées en vitrage et remplissage de briques, selon un rythme alterné et répétitif correspondant à la trame d'origine. Les parties opaques en brique sont traitées en caissons cernés par un cadrage en acier qui assure la jonction à l'ossature d'origine toujours visible. La nouvelle couverture, réalisée en bacs acier inox laqués de teinte bronze, reçoit une verrière centrale sur la majeure partie du faîtage. Compte tenu du changement de destination, la façade sud du hangar, côté Seine, est dotée d'un auvent. L'accès au bâtiment s'effectue par une rampe et une terrasse légèrement surélevée installée sous cet auvent. Ce système permet l'accès des personnes à mobilité réduite tout en assurant la mise hors d'eau du bâtiment.

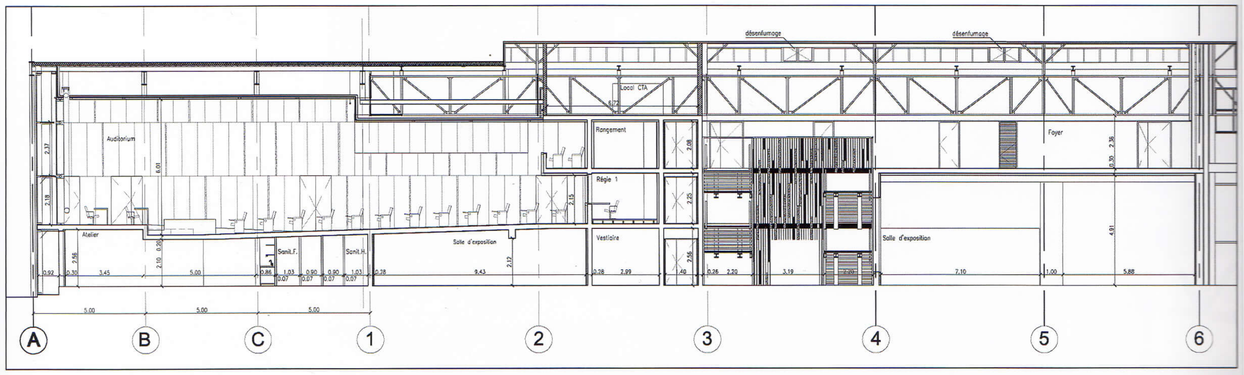

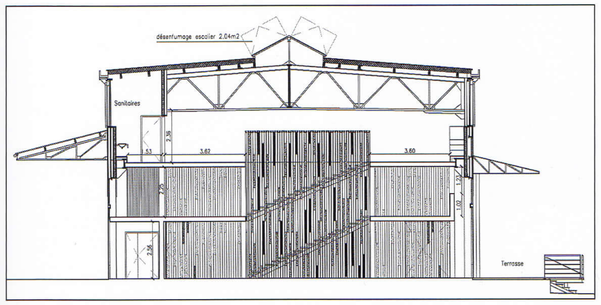

2 & 3. Coupes longitudinale et transversale, dossier de permis de construire, agence Bigoni-Mortemard Architectes, 2010.
Une fois les travaux de clos et couvert achevés, le Port procède à l'attribution des autorisations d'occupation temporaire (mais de longue durée) des hangars, en privilégiant, conformément aux objectifs de la charte, les projets de reconversion à vocations culturelles, sportives, tertiaires et commerciales (de restauration). Le hangar 2 fait l'objet de deux projets bien distincts. Les cinq travées amont sont reconverties, en 2006, en restaurant-brasserie. Les cinq travées aval sont attribuées, en 2005, à la Communauté de l'agglomération rouennaise.
Le programme de centre d'art contemporain initialement prévu est réorienté en cours de projet, faute de place, vers la création d'un espace d'exposition dédié au développement durable et aux sciences de l'environnement, baptisé h2o. Le hangar doit également accueillir un auditorium destiné aux conseils communautaires. Son volume est revu à la hausse pendant les études, pour répondre au besoin de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA) qui fusionne, dès janvier 2010, quatre structures intercommunales. Malgré ces changements, l'extension et le plan d'aménagement du hangar proposés par les architectes Stéphane Bigoni et Antoine Mortemard, lauréats du concours de maîtrise d'œuvre en 2006, ne sont pas radicalement modifiés : le rez-de-chaussée abrite deux salles d'exposition de 76 et 177 m², le hall d'accueil et les bureaux administratifs, le premier étage l'auditorium, et le deuxième étage le foyer. Le parti architectural conjugue la simplicité du plan et des volumes, la clarté et la transparence des espaces sublimés par une blancheur omniprésente. L'ancien hangar aux murs aveugles devient un espace immaculé, ouvert sur le paysage fluvial. Les travaux sont lancés en mai 2009 et achevés en octobre 2010. L'ossature métallique du hangar ne pouvant ni supporter de charges lourdes ni être modifiée, les architectes proposent de créer "une boîte dans la boîte" en réalisant une structure porteuse en béton coulé (murs et dalles) totalement indépendante de l'ossature initiale.

4. Escalier central, après reconversion, 2011.
Le double escalier central constitue l'axe structurant du projet. Composé d'une double volée de marches entourant un vide central, il est habillé sur toute sa hauteur d'une résille d'acier laquée de blanc. Ce grand "moucharabieh" capte la lumière naturelle provenant des verrières zénithales et latérales et la diffracte ensuite à chaque étage. Les vibrations créées par les jeux de lumière permettent d'obtenir des effets optiques qui se modulent au gré des déplacements du public.

Espace d'exposition h2o Hangar portuaire 2, Rouen

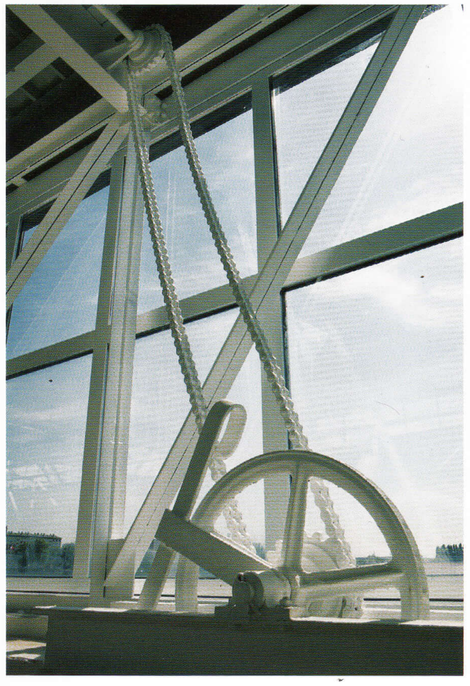

1. Vue générale du foyer, 2e étage, 2011.
2. Détail de la structure métallique et d'un treuil, 2011.
Ce foyer de 190 m² n'était pas prévu au programme. Il est proposé d'emblée par les architectes qui optimisent l'espace sous charpente, sans dépasser l'enveloppe budgétaire. Conçu comme un espace de réception complémentaire à l'auditorium, il peut également recevoir des expositions légères et des ateliers d'animation. Le foyer est un espace inondé de lumière naturelle. Celle-ci provient de la verrière zénithale et des grandes baies filantes sous la toiture, côté Seine. Ici, la charpente métallique d'origine est laissée apparente et mise en valeur. Le parti architectural de traiter en blanc tous les espaces intérieurs est également appliqué à la charpente et aux éléments d'origine témoignant de la fonction initiale du bâtiment, tel ce treuil à chaîne, judicieusement préservé.

3. Vue générale de l'auditorium, 2011.
L'auditorium, implanté au premier étage, utilise la quasi-totalité de l'extension et vient se glisser partiellement sous le hangar. Cet espace en pente douce de 291 m², d'une capacité de 250 places, tribune et mezzanine comprises, n'est pas seulement réservé aux conseils communautaires de la CREA. Il reçoit également des colloques et des congrès. Côté ouest, le pignon entièrement vitré offre une vue exceptionnelle sur le fleuve. Un système de volets verticaux modulables permet, en modifiant l'angle des lames, d'ajuster la pénétration de la lumière naturelle à l'intérieur du lieu. Cette mise en scène du paysage portuaire associe une recherche esthétique et une dimension symbolique dans la mesure où le fleuve est l'élément fédérateur du territoire des 70 communes composant la CREA.
La blancheur des sols, des murs, des plafonds et du mobilier confère au lieu une quiétude qui fait écho à la tranquillité du fleuve. La moquette et les textiles acoustiques des parois renforcent cette ambiance feutrée.

4. Extension du hangar depuis l'ouest, 2012.
Face au besoin en surface du nouvel équipement, une extension de 15 m de long (soit 1/5e du bâtiment existant) est réalisée dans le prolongement du pignon ouest qui est entièrement démonté. La possibilité d'agrandir les hangars figure explicitement dans le cahier des prescriptions architecturales de l'Espace des Marégraphes, à condition que cette extension soit réalisée dans le prolongement des bâtiments existants et que l'ensemble ne dépasse pas 85 m de long. Pour assurer une continuité avec le hangar, les élévations latérales de l'extension sont recouvertes de vantelles d'aluminium laqué dont la taille et la teinte font écho aux briques des façades existantes. De même, le nouveau pignon, entièrement vitré, est muni de stores translucides de couleur rouille qui, une fois refermés, lui donnent l'aspect d'un revêtement en acier Corten. Après 17 mois de travaux, le hangar 2, transformé en centre d'exposition et de congrès h2o, est inauguré le 13 novembre 2010. L'opération, portée par la CREA, a reçu le soutien financier du Département (20%) et de l'Europe via les fonds FEDER (5%). En février 2012, les architectes Stéphane Bigoni et Antoine Mortemard ont reçu le Grand Prix d'Architecture et d'Urbanisme de Haute-Normandie, récompensant la qualité de leur démarche architecturale et artistique pour cette reconversion radicale.

IMAGES DU PATRIMOINE

RECONVERSIONS

L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE RÉINVENTÉE

L'INVENTAIRE

HAUTE-NORMANDIE